



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL  
DU 13 DECEMBRE 2022**





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DU  
13 DECEMBRE 2022**

**Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.**

Les délibérations sont présidées par Mme Véronique Rebetez.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, à Mme la Préfète, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et au représentant de la presse et les invite à l'apéritif offert par la Commune en fin de séance.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de Mme Solange Berset et M. Aurèle Schaller du groupe PS le Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

**Ordre du jour et mode de convocation**

La Présidente rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et toutes les conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash de la Commune de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

**Résultat du vote**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 28 voix.



# CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général

Belfaux, le 22 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 13 décembre 2022, à 19h30,  
à la salle paroissiale, à Belfaux**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine, présence de Mme la Préfète Lise-Marie Graden *(message 132)*
4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2022 – 2023 -2024 *(message 1 de la Commission financière)*
5. Plan financier 2023 - 2027
6. Budget 2023
  - 6.1 Présentation générale des budgets
  - 6.2 Rapport et préavis de la Commission financière
  - 6.3 Présentation du budget d'investissement
    - a) demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf *(message 133)*
    - b) demande de crédit d'investissement pour la rénovation de 12 salles de classe *(message 134)*
    - c) demande de crédit d'investissement pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chenaleyres. *(message 135)*
  - 6.4 Présentation du budget de résultats
  - 6.5 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
7. Décomptes finaux du projet Valtraloc
  - a) Secteur restaurant Le Mouton – Giratoire de la Forge – Carrefour d'Autafond *(message 136)*
  - b) Adduction d'eau défense incendie Le Mouton – giratoire de la Forge *(message 137)*
8. Décompte final du crédit accordé pour la création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière *(message 138)*
9. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité *(message 139)*
10. Propositions
11. Questions
12. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Véronique Rebetez



La Secrétaire

Véronique Christian

## 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 octobre dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

### Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité par 28 voix.

## 2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

### Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

#### SEANCE DE FORMATION DES BUREAUX DES CONSEILS GENERAUX

*« J'informe le Conseil général que la Préfecture a organisé une séance de formation des bureaux des Conseils généraux du district de la Sarine à Grangeneuve le 16 novembre. Mes collègues du bureau pourront vous confirmer que cette soirée était très riche en informations. Nous avons pu poser des questions, comparer parfois un peu les pratiques entre les différents conseils généraux et gagner un peu en assurance pour assumer nos fonctions. Mme la Préfète nous a indiqué que de telles séances de formation se répéteront chaque année afin de permettre à chaque nouveau membre de bureau de pouvoir y participer, et de renforcer nos pratiques à toutes et tous.*

*Le bureau a également invité Mme la Préfète, M. Pollet et M. Carrard à une soirée d'information, le 28 novembre, afin d'apporter aux élu.e.s du Conseil général et du Conseil communal, tous les éclaircissements sur le RSS. Nous étions peu nombreux/euses, mais au nom du bureau, je tiens à remercier vivement Mme la Préfète, Lise-Marie Graden et son équipe pour la présentation et l'intéressante discussion qui a suivi ».*

#### BUREAU – DEMISSION DE MME EMILIE CORMINBOEUF

*« Le bureau a reçu la démission du bureau de Mme Emilie Corminboeuf. Conformément à la séance du 24 mai 2022, la scrutatrice suppléante, Greetje Marteens la remplacera dès le début 2023. Nous remercions vivement Mme Corminboeuf pour son travail effectué au bureau. Pour précision, Mme Corminboeuf poursuit son mandat au Conseil général ».*

#### COMMISSION FINANCIERE – DEMISSION DE M. JEAN-PIERRE FRESARD

*« M. Frésard a annoncé également sa démission de la commission financière. Une élection pour son remplacement aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil général ».*

### Conseil communal

La Présidente donne la parole aux membres du Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

#### CONSEIL COMMUNAL – DEMISSION DE MME MARY-LISE BAPST

*« Notre collègue Mary-Lise Bapst a donné sa démission pour fin mars 2023 pour cause de déménagement. Nous regrettons son départ et la remercions infiniment pour tout le travail fourni durant ces nombreuses années au service de la population d'Autafond tout d'abord, puis de Belfaux suite à la fusion des deux communes. Nous organiserons un repas en début d'année prochaine pour la remercier dignement.*

*Au niveau de son remplacement : le premier des viennent ensuite de la liste Le Centre est M. Claude-Nathanaël Sciboz. Celui-ci a dans un premier temps accepté son élection, avant de se rétracter. Le suivant sur la liste est M. Corentin Frésard, qui a dû se désister de par son lien de parenté direct avec la syndique. Des élections complémentaires doivent donc être organisées. Elles auront lieu le dimanche 12 mars 2023. Le dernier délai pour le dépôt des listes des personnes candidates est le 30 janvier à 12h ».*

## EMPLOYES COMMUNAUX

« Au niveau des démissions, nous déplorons également le départ de :

- M. Pierre-Alain Ludwig, qui aidait à la déchetterie lors des gros débarras. Il est remplacé par M. Raphaël Rizzi. Bienvenue à lui !
- Mme Johanna Bapst, conductrice du bus scolaire pendant de nombreuses années. Sa successeur est Mme Nathalie Gremion, d'Autafond. Bienvenue à elle !
- M. Quentin Hasselein, de l'édilité, qui a choisi une autre orientation professionnelle.

Nous remercions sincèrement les personnes qui nous quittent pour leur engagement professionnel, leur collaboration et leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière.

Nous avons par ailleurs engagé une personne dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui effectuera le remplacement de Mme Fabienne Etter durant son congé maternité.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux collaborateurs et nous réjouissons de travailler avec eux.

## FELICITATIONS ADRESSEES A M. ALAIN BERSET

Le Conseil communal tient à présenter ses félicitations à M. Alain Berset qui a été élu Président de la Confédération pour l'année 2023. Une réception en son honneur est organisée jeudi, à laquelle participera le Conseil communal in corpore.

M. **Gabriel Litzistorf**, Conseiller communal, prend la parole :

## EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

« Vu le contexte énergétique actuel, le Conseil communal a décidé de couper l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 comme le préconise le Conseil d'Etat.

En raison de l'obligation de conserver l'éclairage des passages pour piétons et des zones à risques et afin de limiter les coûts de mise en place de cette mesure, seules certaines zones du village seront impactées, à savoir :

- La route de la Barretta
- Le quartier de la Combetta
- Le quartier de Champ Bonjard
- La route des Vuarines
- La route des Noisetiers
- La route du Moulin
- La partie basse de la route d'Autafond

La coupure a été progressivement mise en place dès la fin du mois de novembre 2022.

## CARTES JOURNALIERES CFF

« 4 cartes journalières CFF sont mises à disposition des habitants des Communes de Belfaux et de La Sonnaz. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le prix des cartes augmentera de CHF 38.00 à CHF 40.00 ».

Mme **Mary-Lise Bapst**, conseillère communale, prend la parole :

## COMMISSION SENIOR+

« En tant que présidente de la commission Senior+, j'ai été interpellée à plusieurs reprises par des citoyens de Belfaux en âge de la retraite qui me demandent s'il ne serait pas possible de créer à Belfaux des appartements pour les seniors à prix abordables avec une conciergerie sociale.

Nous avons effectué lors de la législature 2016-2021 une enquête adressée aux seniors de la Commune dont une des questions était : êtes-vous favorables à la construction d'appartements adaptés aux personnes plus âgées ou handicapées à Belfaux ? Le résultat de l'enquête avait permis également de connaître l'avis et les besoins des personnes concernées. Le résultat était de 94 réponses oui pour 116 réponses rentrées. Après discussion au sein du conseil communal, nous avons réfléchi sur l'emplacement et le financement d'un tel projet et c'est tout naturellement vers le quartier de la Gotta, idéalement situé, que nous nous sommes tournés.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le Conseil communal a validé la création d'un groupe de travail « Bâtiment Seniors » composé de Mme Cyndie Kaniama pour le secrétariat, ainsi que de M. Vincent Schickel, responsable des constructions, de Mmes Greetje Maertens, Sonia Baeriswyl, Brigitte Krattinger et moi-même pour la commission Senior+ pour étudier ce projet. Le groupe de

*travail a directement pris contact avec les promoteurs du futur quartier de La Gotta pour leur faire part de notre souhait ; ces derniers nous ont répondu qu'ils avaient déjà une même idée en tête et qu'ils seraient très intéressés à collaborer avec notre groupe de travail. Afin de pouvoir bénéficier de prix de locations abordables il serait indispensable de pouvoir bénéficier de subventions fédérales et cantonales et ceci exige de travailler avec une fondation ou une association. C'est notre prochaine tâche ».*

M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal, prend la parole :

#### **REVISION GENERALE DU PAL**

*« Le SeCA a finalement validé notre note sur le calcul de densifications liée au PA4. Au vu de ce succès, et de la qualité de cette note, l'agglomération va la partager avec les autres communes de l'agglomération, car la directive cantonale en la matière n'a toujours pas été publiée. Le lundi 14 novembre, la commission d'aménagement s'est rencontrée et à continuer de travailler sur la mise à jour du RCU et sur le questionnaire du périmètre du territoire d'urbanisation et des zones d'activité en lien avec le Plan Directeur Régional (PDR). Une information importante est apparue dernièrement, une fois le PDR accepté, la Commune aura un délai de 3 ans pour mettre à jour son PAL. Au vu de cette nouvelle information, nous regardons avec le canton pour mettre en pause la révision générale de notre PAL jusqu'à la publication du PDR, et uniquement envoyer notre RCU et notre plan d'aménagement de zone (PAZ pour validation). Ceci permettrait de réduire les coûts pour la Commune et d'éviter du travail inutile.*

*Concernant les zones réservées de la route de contournement, nous allons rencontrer le directeur du Smo le 10 janvier afin de trouver des solutions, car divers projets sont actuellement bloqués, dont la zone d'activité de la Gotta ».*

#### **BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

*« Je vous informe que la majorité des fenêtres de l'administration communales ont été changées le mois dernier et que le reste de la réfection, ceci inclus l'inspection du toit et la réparation des poteaux dans le garage, sera faite au printemps quand la météo sera plus clémente ».*

#### **BÂTIMENT SCOLAIRE**

*« Le changement des ampoules en LED est aussi en cours, mais la pénurie de matériel rallonge ce processus ».*

#### **BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE**

*« Elle sera agrandie pendant les vacances de carnaval. La Commune a reçu le permis pour percer le mur et créer un passage avec l'ancienne salle de classe se trouvant juste à côté. La Commune met gratuitement la salle à disposition de la bibliothèque, tandis que les coûts des travaux budgétés à CHF 11'000.00 sur le budget 2022 seront répartis entre Belfaux, Corminboeuf et la Paroisse ».*

M. **Diego Frieden**, Conseiller communal, prend la parole :

#### **EOLIENNES**

M. Frieden informe les membres du Conseil général qu'un tout ménage sera adressé aux habitants de Belfaux la semaine prochaine. Le but de ce tout ménage est de se substituer aux séances d'informations qui ont eu lieu pour les communes de Misery-Courtion et Courtepin. Tous les détails sont publiés sur le site Internet communal.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

### **3. Approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine, présence de Mme la Préfète Lise-Marie Graden (message 132)**

La Présidente donne la parole à Mme la Préfète, Lise-Marie Graden.

Mme **Graden** informe les Conseillers/ères généraux/ales qu'elle est à disposition pour toutes les questions qui pourraient encore survenir.

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine.

#### Résultat du vote

Oui : 16  
Non : 9  
Abstentions : 3

L'approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine est acceptée.

Mme la Préfète remercie les conseillers/ères généraux/ales et quitte la salle.

#### 4. Désignation de l'organe de révision pour la période 2022 – 2023 – 2024 *(message 1 de la Commission financière)*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet la proposition de mandat de révision des comptes communaux à la Société fiduciaire BDO SA pour une durée de 3 ans.

#### Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité, par 28 voix, de donner le mandat de révision des comptes communaux à la Société BDO SA pour les années 2022 – 2023 – 2024.

#### 5. Plan financier 2023 - 2027

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-Syndic, responsable des finances. Il informe les membres du Conseil général qu'il se tient à disposition pour les questions.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Christel Grandjean** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture prend la parole. Elle se réfère à la page 4, rubrique 7 « Protection de l'environnement et aménagement du territoire », point 76. Elle demande pourquoi la lutte contre la pollution est-elle réduite de CHF 10'050.00 à CHF 1'318.00 ?

M. **Frieden** relève qu'une erreur a été détectée dans le plan financier. A partir de 2023 l'Agglo a prévu d'intensifier ses actions dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour ce faire, une nouvelle personne sera engagée au sein de son secrétariat. Le montant de CHF 10'050.00 doit dès lors être mentionné pour les années 2023 à 2027.

Mme **Christel Grandjean** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture prend la parole. Elle se réfère à la page 6, lignes 27 « Création d'un trottoir en gravier gras entre la route de Lossy et la route du Moulin » et 28 « Etudes relatives à la réfection et au réaménagement de la route de Lossy ». Elle s'étonne que le coût de réalisation est bien inférieur et se monte à CHF 70'000.00 alors que l'étude se monte à CHF 160'000.00.

M. **François Vallat** lui répond que ces deux points ne sont pas liés. Concernant le trottoir, il s'agit de celui qui sera construit entre Belfaux et Lossy. De plus, le montant de CHF 160'000.00 comprend d'autres études.

M. Vallat précise que ce plan financier est amené à évoluer.

M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

Il revient sur la ligne 27 et il demande si les CHF 70'000.00 projetés concernent la charge financière de la Commune de Belfaux.

M. **Litzistorf** lui répond dans l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 6. Budget 2023

### 6.1 Présentation générale des budgets

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, Vice-Syndic, responsable des finances.

*« Le budget 2023 présente un déficit de CHF 926'450.00. Il est dans la même ligne que le budget 2022 qui prévoyait un déficit s'élevant à CHF 629'080.00. Un exercice de haute voltige qui comporte de nombreux risques que les exercices 2023 et 2022 ! Ils se révèlent être déficitaires ou tout bonnement, comme pour l'exercice 2021 qu'une heureuse surprise advienne sous la forme d'un bénéfice de plus de CHF 710'000.00, au lieu d'un déficit de plus de CHF 200'000.*

*Le Conseil communal n'a pas une boule de cristal. C'est pourquoi la prudence reste de mise.*

*De même, la comparaison avec d'autres communes quant aux charges et aux revenus en 2021 peut être trompeuse ou stigmatisante quant à la « qualité financière » des citoyens de Belfaux. L'adage ne dit-il pas que « comparaison n'est pas raison » ?*

*Le Conseil communal a à nouveau travaillé en 3 étapes, veillant à commencer l'examen du budget de manière anticipée.*

*A la suite d'une première lecture, le 29.09.2022 et d'une deuxième lecture, le 06.10.2022, le Conseil communal a rencontré la Commission financière le 11.10.2022 afin de lui présenter l'état de ses réflexions et lui apporter une image de la situation et lui demander son avis.*

*Nous avons différents scénarios à ce moment-là, entre autre celui de reproposez une augmentation de l'impôt ou une augmentation de la contribution immobilière. Suite aux échanges qui ont été très fructueux, nous n'avons pas pris cette option. Elle ne vous est donc pas proposée ce soir.*

*Le résultat qui vous est présenté ce soir émane de la 3<sup>ème</sup> lecture effectuée le 31.10.2022. Le 15.11.2022, il s'en est suivi une soirée d'échanges en général et par dicastère avec la Commission financière.*

*Vous avez compris que le Conseil communal prend peut-être un risque. Mais c'est un risque qui est calculé pour une part, puisqu'il nous reste encore à disposition certaines sommes que l'on appelle aujourd'hui dans MCH2 « fortune positive » qui nous permet d'absorber comme pour le budget 2022, le déficit qui pourrait advenir en 2023.*

*Je tiens à préciser qu'il va rester un solde. Ce solde, au vu du plan financier, n'est pas extensible à l'infini. En fonction du résultat de l'année 2022, que nous espérons être de la même veine que celui de 2021. Il faudra peut-être prendre d'autres mesures et imaginer l'avenir différemment ».*

La Présidente remercie M. Vallat et clôt la discussion.

### 6.2 Rapport et préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

*« La Commission financière a pris connaissance du budget de fonctionnement et des explications de Messieurs François Vallat, Laurent Wolfer, de Madame Isabel Bersier ainsi que de tous les conseillers communaux lors de sa séance du 15 novembre 2022 ainsi que des détails figurant dans les différents chapitres. La Commission remercie Monsieur François Vallat pour l'excellent travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.*

*Le présent budget présente une perte CHF 926'450.00.*

*La commission financière relève les points suivants :*

- *Les recettes du présent budget tiennent déjà compte de l'augmentation des impôts ;*
- *Depuis la mise en place de MCH2, le budget est beaucoup plus précis au niveau de la répartition des charges de personnel, car les imputations se font directement dans les bonnes rubriques ;*
- *Les salaires et les charges sociales sont désormais imputés directement dans les différents dicastères et de manière automatique par le programme salaires ;*
- *Les salaires de la conciergerie et l'entretien ont augmenté d'environ CHF 65'000.00 mais cette augmentation est principalement liée à l'engagement de deux personnes pour le nettoyage des*

bâtiments scolaires en remplacement de l'entreprise Cardoso. Ces engagements permettront d'économiser plusieurs dizaines de milliers de francs par an dans le futur ;

- Les charges liées continuent à augmenter de manière inquiétante sans que la Commune puisse faire quelque chose et représentent dans le budget 2023 un pourcentage de 61.28% soit une augmentation de 2.93% par rapport au budget 2022 ;
- Les charges liées ainsi que les charges salariales représentent près de 80% du budget total ce qui a pour impact que seul 20% du budget est à la disposition du Conseil Communal pour décider des investissements au niveau de la Commune ;
- Les coûts liés à l'énergie ont été revus à la hausse suite à la situation actuelle concernant la crise énergétique ;
- La subvention pour la crèche a subi, à nouveau une forte augmentation pour passer de CHF 207'400.00 en 2022 à CHF 281'500.00 dans le budget 2023 ;
- Les frais informatiques sont toujours très importants, mais des analyses sont faites pour essayer de les réduire ;

La commission financière formule les remarques suivantes :

- Sur la base des analyses faites par l'administration communale, il est à remarquer que la Commune de Belfaux est la commune du grand Fribourg ayant les charges et les revenus les plus bas par habitant ;
- Il est également à remarquer qu'au niveau de l'indice du potentiel fiscal, elle est également celle ayant le plus faible des communes du grand Fribourg. Ce qui a pour effet qu'il est très difficile d'augmenter le montant total du budget ;
- Pour permettre d'augmenter cet indice, la Commission financière réitère sa remarque de l'année passée concernant le fait d'influencer les développements futurs vers une augmentation du standing des futurs logements afin de modifier la qualité des nouveaux contribuables et augmenter le revenu fiscal par habitant ;
- Il est à remarquer que les résultats des comptes sont en principe toujours meilleurs que ceux proposés dans les budgets à une exception près de l'année 2019, mais dont le résultat négatif était dû à l'affaire de l'ancien boursier ;
- La fortune de la Commune projetée, en tenant compte de la perte de CHF 926'450.00, sera encore de CHF 1'588'703.88 positive ;
- En tenant compte des deux remarques précédentes, elle s'est déclarée opposée à une augmentation des impôts pour l'année 2023 ;

La Commission financière tient à remercier le Conseil communal pour ses réponses et son implication dans l'établissement de ce budget, ainsi que le personnel de l'administration communale. Elle demande au Conseil communal de maintenir cette rigueur financière, car des années difficiles vont indéniablement se profiler avec l'augmentation constante des charges liées, le nouveau CO et le nouveau RSS. Elle propose au Conseil général d'accepter le budget 2023 tel que proposé.

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **6.3 Présentation du budget d'investissement**

### **a) Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf** (message 133)

M. le conseiller général Dominique Corpataux se récusé et sort de la salle étant donné qu'il habite la Rte de Corminboeuf, à proximité de l'endroit où le trottoir doit être créé.

Le nombre de conseillers/ères présent.e.s passe à 27, la majorité est à 14.

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et les obligations par le canton quant à l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATeC).

Suite à la lecture de la demande de crédit, et même si la participation du promoteur se monte à CHF 40'000.00 soit 33 %, la Commission financière n'est pas totalement satisfaite de la méthode de calcul. En effet, il y a deux mois le Conseil général a accepté un crédit d'investissement avec une participation des promoteurs de 27% y.c. dépassement pour le trottoir de la route d'Autafond. La même méthode a également été utilisée pour le projet de la Route de la Rosière.

La Commission financière ne comprend pas pourquoi une méthode identique ne peut pas être utilisée et appliquée pour tous les projets de même nature. De plus, elle se pose la question de qui supportera un dépassement éventuel.

A la lecture du projet, elle se pose aussi la question quant à la continuité du trottoir jusqu'au nouveau quartier des Essertines. Est-ce que la continuité du trottoir pourrait être une éventualité dans le futur ?

Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général de reporter le crédit de CHF 108'000.00, dont CHF 78'000.00 à la charge de la Commune et demande de recevoir des réponses aux questions posées pour la prochaine séance du Conseil général ».

Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Vincent Schickel**, conseiller communal responsable du dicastère des constructions, prend la parole.

« Je tiens à vous apporter un complément d'information par rapport au message 133, suite à diverses interpellations de citoyens et par rapport aux questions qui viennent d'être soulevées par la Commission financière.

En préambule, je tiens à rappeler que le 3 mars 2013, le peuple suisse a voté à une très large majorité la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Un des aspects centraux de cette modification de loi était de freiner le mitage du territoire, et donc densifier les centres villages comme le nôtre.

Le projet immobilier qui sera construit sur la parcelle RF 428 répond à cette volonté populaire ; avec 6 nouveaux logements qui seront construits en lieu et place de la maison actuelle. Ces 6 logements sont destinés à la vente en PPE, ce qui va générer des recettes supplémentaires à la Commune en frais de mutation, mais aussi amener de nouveaux contribuables financièrement intéressants pour la Commune. Ceci va donc totalement dans la direction demandée par la Commission financière ce soir.

La mise à l'enquête du projet initial s'est déroulée du 10.08.2020 au 24.08.2020 et a suscité 7 oppositions. La Commission des constructions a aussi émis un avis défavorable, ce qui a été suivi par le Conseil communal qui a émis un préavis défavorable le 5 octobre 2020.

Depuis lors, les promoteurs ont revu le projet et tous les points non conformes ont été corrigés. Parmi ces points figurait le nombre de places de parking initialement prévu à 11. Ce nombre a été réduit à 7 afin d'être conforme à la norme VSS qui prévoit 1 place par logement + 1 place visiteur. Quant à la sortie sur la route cantonale, celle-ci est aussi jugée conforme au vu des équipements et aménagements existants.

Le nouveau projet est donc conforme aux normes en vigueur lors du dépôt du dossier et respecte le RCU de la Commune.

Dans son courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le SeCA (Service des constructions et de l'aménagement du canton) a confirmé ceci, mais a tout de même émis un avis défavorable, car le SMO (Service de la mobilité du canton) a refusé de donner son autorisation, car il manque un trottoir jusqu'à la gare CFF.

En effet, la loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LaTec), article 93 stipule  
Obligation d'équiper

<sup>1</sup>Les communes ont l'obligation de prévoir au moins l'équipement de base conformément aux zones à bâtir définies par le plan d'affectation des zones et d'assurer sa réalisation dans les délais fixés par le programme d'équipement. Elles tiennent compte des options retenues dans le plan directeur communal.

<sup>2</sup>Tant qu'un équipement complet n'est pas assuré, aucun permis de construire ne peut être délivré.

*Et L'article 94, alinéa c spécifie bien qu'un trottoir jusqu'à un moyen de transport public fait partie de l'équipement de base de responsabilité communale.*

*De plus, le Conseil général en date de sa séance du 8 avril 2003, a adopté le « REGLEMENT SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PROPRIETAIRES FONCIERS ET L'AMENAGEMENT DES ROUTES ET DES OUVRAGES ANNEXES ». Ce règlement définit la participation financière des promoteurs pour les voies de circulation, dont les trottoirs. Or, l'article 12 stipule clairement que « La participation globale des propriétaires est fixée à ... 0% pour les trottoirs le long d'une route cantonale ».*

*En résumé, et vu que la parcelle RF 428 est en zone à bâtir, la Commune a donc une obligation légale de construire ce trottoir et d'en assumer 100% des coûts.*

*On est donc dans un cas de situation totalement différent de celui de la route d'Autafond qui était le long d'une route communale et dont le règlement communal force les promoteurs à participer. Concernant le trottoir de la route de la Rosière, nous étions hors zone à bâtir ce qui permettait de construire un simple chemin piétonnier bien moins onéreux, et le nombre de logements était presque le double. Chaque situation étant différente, le Conseil communal a donc dû trouver des accords en fonction des contextes de chaque projet.*

*Divers projets et tracés ont été étudiés, dont la mise en place d'un nouveau passage piéton pour récupérer le trottoir existant se trouvant en face. Ceci a été refusé par le SPC (Service des ponts et chaussées) au vu du manque de visibilité lié au virage et le fait qu'un autre passage piéton pour le quartier des Essertines existe déjà (la loi exige un minimum de 150m). Un trottoir montant pour reprendre le passage piéton a aussi été étudié, mais cette option nécessiterait la construction d'un mur de soutènement ; et le fait de faire remonter des gens pour ensuite redescendre vers la gare rendrait son utilisation très peu probable... Au vu des oppositions de citoyens pour faire passer un passage piétonnier sur leur parcelle, le projet qu'on vous propose ce soir est la meilleure alternative possible.*

*Au vu de la situation économique de la Commune, et en considérant les derniers projets de trottoir construits sur la Commune, le Conseil communal a entamé des discussions avec les promoteurs afin qu'ils participent financièrement au projet.*

*Après de longues discussions, le promoteur a accepté de verser un montant unique de CHF 40'000.00 correspondant à environ 35% du coût du projet. Cependant, ce montant unique sera versé uniquement si le Conseil général valide le message ce soir. En cas de report ou de refus, les promoteurs retireront l'intégralité de leur subvention et exigeront par voie légale la construction du trottoir à la charge entière de la Commune comme le stipule notre règlement. Cette position a été confirmée par lettre recommandée, reçue vendredi dernier, par l'avocat des promoteurs.*

*Au vu des obligations légales en vigueur au niveau cantonal et communal, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit et l'emprunt y relatif ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Yvan Chablais** du groupe Arc-en-Ciel, prend la parole.

*Une mise à 30 km/h de la Rte de Corminboeuf pourrait-elle éviter la construction du trottoir ?*

M. **Schickel** lui répond dans la négative étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale.

M. **Chablais** relève qu'il existe des routes cantonales à 30 km/h.

M. **Schickel** l'informe qu'actuellement il n'y a pas de projet concret de mise en zone 30 km/h pour ce secteur. Il insiste sur le fait que, pour que le permis de construire soit délivré, un moyen pour traverser de façon sécurisée doit être mis en place.

M. **Christophe Thode** prend la parole.

M. Thode revient sur le message 133, page 2. Il se réfère au dernier paragraphe de cette page où il est fait mention d'un pylône CFF existant qui sera dans le gabarit du trottoir. Selon le Service des Ponts et Chaussées a été consulté quant à la faisabilité d'une solution intégrant ce pylône qui ne devrait pas poser de problème. M. Thode s'inquiète sur le terme « ne devrait pas poser de problème ». Il n'y a dès lors pas de garantie que le SPC formule de nouvelles remarques. Ce qui pourrait générer, selon lui, des complications et des coûts supplémentaires.

M. **Schickel** lui répond qu'une étude a été effectuée durant l'été. Elle a démontré que le coût pour déplacer ce pylône se monterait à CHF 80'000.00 avec plus ou moins 50% de marge d'erreur. Un montant de CHF 120'000 aurait dû être budgétisé. Le SPC a été consulté et au vu du nombre de personnes qui emprunteront ce trottoir, il estime qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre de tels travaux.

M. **Thode** relève qu'il n'y a pas de garantie.

M. **Schickel** lui répond qu'il ne peut pas se positionner à la place de l'Etat. Cependant, au mois d'octobre, le SPC était en accord avec le projet.

M. **Thode** demande s'il y a eu des contacts préliminaires avec les propriétaires qui sont concernés. Si c'est le cas, quel est le résultat des discussions ?

M. **Schickel** lui répond que des discussions ont été entreprises avec tous les propriétaires concernés par ce projet et qu'elles sont toujours en cours.

M. **Thode** est d'avis que ce projet est surdimensionné. De plus, il relève qu'il y a un nombre de places de parking insuffisantes étant donné que les ménages ont, en général, deux véhicules. Ce projet impacte négativement la vie locale. Ce n'était pas l'avis des personnes ayant voté pour la Latec. Ils voulaient améliorer le niveau de vie en Suisse en freinant le mitage et en préservant des zones vertes. M. Thode ne voit pas l'intérêt de réaliser ce trottoir en se basant sur la Latec.

M. **Thierry Nydegger** relève que les passages piétons de Corminboeuf ne respectent pas les distances de 150 m entre eux.

M. **Schickel** lui répond que dans le cas de la route de Corminboeuf, il y a un virage. La visibilité est dès lors réduite. Aujourd'hui la visibilité n'est pas assurée. Le Conseil communal est contraint d'appliquer les règles cantonales.

M. **Nydegger** s'étonne que la sortie des véhicules en plein virage n'est pas un problème pour le SPC.

M. **Schickel** lui répond qu'un miroir a été positionné et que la visibilité est dès lors garantie. Le SPC juge la sortie conforme.

M. **Saïd Ajilian** prend la parole et relève différents points quant à la sécurité dans la zone.

*Sécurité des piétons qui se déplacent sur le trottoir :*

*« A noter que les voitures roulent très vite, dans les deux sens, sur cette zone de la route cantonale. Par ailleurs, la sécurité à la hauteur du passage à niveau n'est pas garantie à 100%. En effet, le trottoir s'arrête avant le chemin des Grands - Esserts et le passage piétons se situe après la ligne de chemin de fer. La difficulté ici réside à deux endroits : la traversée du chemin des Grands - Esserts, puis celle de la ligne de chemin de fer. D'autre part, traverser la route en aval de la ligne de chemin de fer est très tentant pour gagner du temps, mais très dangereuse à cause de la rapidité des voitures et du manque de visibilité.*

*Accès des voitures et vélos sur la route cantonale :*

*L'accès des voitures, ainsi que des vélos, sur la route cantonale depuis le site concerné (2 villas et l'immeuble projeté) est également très dangereux. La visibilité est insuffisante, même avec le miroir, elle se trouve aggravée par la vitesse exagérée des véhicules à moteur et des vélos.*

*Solution sécuritaire*

*La solution sécuritaire idéale consisterait à mettre cette partie de route en zone 30 km/h. Il faudrait aussi créer des îlots de sécurité pour garantir le respect de la limitation de vitesse. Cette proposition porte des avantages certains. D'une part, l'investissement pour la construction d'un trottoir devient caduc et d'autre part, elle constitue une contribution à la garantie de sécurité pour tous les usagers.*

*En conclusion, cet aménagement serait un plus pour l'ensemble de la Commune ».*

M. **Schickel** précise que les normes VSS définissent le nombre de places de parc. Aujourd'hui, un logement donne droit à une seule place de parc. On compte 10% d'ajout pour les places visiteurs/euses. La volonté est de réduire le nombre de voitures. C'est une des raisons pour laquelle le premier projet avait été refusé. Le promoteur a corrigé la première version du projet en se référant aux règlements et lois en vigueur.

M. **Schickel** insiste sur le fait que le projet a été jugé conforme par les départements cantonaux. Les remarques qui ont été formulées par la commission communale des constructions ont été intégrées.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande à quel moment le courrier du promoteur a été réceptionné.

M. **Schickel** lui répond que vendredi dernier, le courrier recommandé a été réceptionné.

M. **Frésard** relève que les promoteurs ont pris en otage la Commune. De plus, la commission financière a siégé il y a environ 3 semaines. Les groupes politiques ont siégé la semaine dernière. Il se demande si, du point de vue juridique, l'autorité communale a eu le temps de se renseigner pour voir si on a les moyens de se défendre. Ou si le promoteur a la Loi de son côté.

M. **Schickel** lui répond que le temps a manqué à l'administration pour consulter le juriste. Il précise que les articles de loi en vigueur sont très clairs. Légalement, la Commune de Belfaux est contrainte de construire un trottoir.

M. **Christophe Zbinden** se dit choqué de la façon de procéder du promoteur. Il revient sur le courrier recommandé de l'avocat. Suite à toutes les interventions, au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro, il demande une interruption de séance de 10 minutes.

La Présidente, après consultation du Bureau, accorde une interruption de séance de 10 minutes. Il est 20h40, la séance reprendra à 20h50.

A 20h50, la Présidente ouvre la discussion.

M. **Zbinden** prend la parole au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et demande le report de cette demande de crédit. Il propose d'étudier un concept avec la limitation de la Rte de Corminboeuf à 30 km/h en incluant, éventuellement le projet de la Commune de Corminboeuf.

Mme **Emilie Corminboeuf** au nom du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture prend la parole et demande également le report de cette demande de crédit d'investissement. Elle insiste sur le fait le groupe aimerait avoir plus de certitudes sur les montants avancés.

M. **Yvan Chablais** informe que le Mouvement Arc en Ciel se prononce également pour un report. Comme cela a été dit précédemment, il demande qu'une étude pour limiter la vitesse à 30 km/h de toute la Route de Corminboeuf soit faite.

M. **Jean-Pierre Frésard** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture est d'avis que la méthode du « couteau sous la gorge » doit être dénoncée. Il invite les membres du Conseil général de prendre leur responsabilité en demandant le report de ce point.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente soumet le report de la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

Oui : 25

Contre : 0

Abstentions 2

La demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route de Corminboeuf est reportée.

M. Corpataux réintègre la salle pour la suite des débats.

### **b) Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de 12 salles de classe** *(message 134)*

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal responsable du dossier.

M. **Schickel** donne les informations qui se trouvent dans le message 134 et insiste sur la nécessité de remplacer les revêtements de sols en moquettes qui sont en mauvais état par un vinyle ou un lino. Il précise également que le mobilier vieillissant sera en partie remplacé par du mobilier similaire ou remis en état. De plus, au vu de la situation sur la crise énergétique il précise que, comme annoncé lors de la séance du Conseil général du 18 octobre, les luminaires sont déjà en cours de remplacement et ne rentrent pas dans cette demande de crédit.

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

*« La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et de l'état vieillissant des installations scolaires. Ces dernières datant de près de 40 ans, elle considère que le coût de CHF 170'000.00 est supportable financièrement et doit être investi pour permettre aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions.*

*La Commission financière demande que le poste de CHF 15'000 concernant les imprévus soit particulièrement suivi et que toutes les dépenses soient justifiées et négociées au préalable.*

*Sur la base des documents fournis, la commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 170'000.00, mais désire qu'un décompte concernant les imprévus lui soit fournis lors du décompte final.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée

La Présidente soumet la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de 12 salles de classe au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

La demande de crédit d'investissement pour la rénovation de 12 salles de classe est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

## **c) Demande de crédit d'investissement pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chenaleyre (message 135)**

La Présidente donne la parole au Conseil communal qui n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

*« La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et du coût de CHF 108'000.00 de ce dernier. Elle comprend également que l'entier de l'investissement sera financier par des subventions et la participation des propriétaires.*

*Les propriétaires ont-ils été informés qu'en cas de dépassement, ce dernier devra être pris en charge par eux-mêmes de manière proportionnelle.*

*La Commune ne jouant que le rôle de banque, nous pensons qu'il serait également judicieux de calculer le montant des intérêts devant être pris en charge, sur l'avance des fonds, par la Commune, si un délai relativement long, entre l'investissement des fonds et le remboursement de ces derniers, devait être constaté.*

*Sur la base des documents fournis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 108'000.00.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

M. **Diego Frieden** lui répond que les propriétaires ont été informé.e.s et ont donné leur accord.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Christophe Thode** s'étonne du montant très élevé des honoraires d'ingénieurs.

M. **Frieden** lui répond que différents éléments doivent être pris en compte pour des travaux de cette envergure. Des devis ont été demandés à différents bureaux d'ingénieurs. Les montants de ces devis ne présentaient pas de grandes différences d'un bureau à l'autre. M. Frieden précise que le Service des lacs et cours d'eau du Service cantonal de l'environnement a été consulté, ceci afin d'obtenir un avis critique supplémentaire sur ces devis. Aucune remarque particulière n'a été formulée de leur part au sujet des montants des honoraires d'ingénieurs.

Mme **Christel Grandjean** se réfère au message sur lequel il est mentionné que les propriétaires ont clairement accepté de prendre en charge le reste du montant des travaux. Que veut dire « clairement » ? Est-ce qu'ils se sont prononcés par écrit ?

M. **Frieden** lui répond qu'il y a un engagement écrit de la part des propriétaires.

Mme **Grandjean** s'étonne de l'utilisation du conditionnel. La formulation « Le projet ne devrait ainsi rien coûter à la Commune » lui fait peur. Est-ce que la phrase aurait dû être formulée de la manière suivante : « Le projet ne doit rien coûter à la Commune » ?

M. **Frieden** lui répond que le Conseil communal doit être conforme à la réalité lors qu'il rédige ses messages. Si les propriétaires ont une situation qui les empêche financièrement de tenir leur engagement, c'est que se trouve le risque, raison pour laquelle le conditionnel a été utilisé.

Mme **Grandjean** remercie M. Frieden pour les réponses.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente soumet la demande de crédit d'investissement pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chenaleyres au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

La demande de crédit d'investissement pour la remise à ciel ouvert du ruisseau de Chenaleyres est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

## **6.4 Présentation du budget de résultats**

La Présidente présente le budget compte par compte.

### **Budget par fonction :**

#### **0. Administration générale**

Il n'y a pas de remarque.

#### **1. Ordre et sécurité publics, défense**

Il n'y a pas de remarque.

#### **2. Formation**

La Présidente donne la parole à Mme **Grandjean**.

*« Page 20, compte 2120.3171.00 Courses d'écoles et camps scolaires :*

*J'ai apprécié le commentaire qui explique le montant de CHF 29'150.00. Mais il reste une différence de CHF 12'350.00 entre le budget 2022 et 2023. D'où provient-elle ?*

M. **Vallat** lui répond que ce montant ne tient pas compte du camp de ski. Il n'y a pas eu de réservation, dans les délais, d'un lieu pour l'organiser. Pour 2024, cette erreur sera rectifiée.

#### **3. Culture, sport et loisirs**

Il n'y a pas de remarque.

#### **4. Santé**

Il n'y a pas de remarque.

#### **5. Prévoyance sociale**

Il n'y a pas de remarque.

#### **6. Trafic et télécommunications**

Il n'y a pas de remarque.

#### **7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

Il n'y a pas de remarque.

#### **8. Economie publique**

Il n'y a pas de remarque.

#### **9. Finances et impôts**

Il n'y a pas de remarque.

## Compte par nature :

### 3. Charges

- 30 Charges du personnel
- 31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation
- 33 Amortissements du patrimoine administratif
- 34 Charges financières
- 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
- 36 Charges de transferts
- 39 Imputations internes

### 4. Revenus

- 40 Revenus fiscaux
- 42 Taxes et redevances
- 44 Revenus financiers
- 45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux
- 46 Revenus de transferts
- 48 Revenus extraordinaires
- 49 Imputations internes

Aucune remarque ou question n'ont été formulées au sujet du compte par nature.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Marianne Aebischer** au nom du groupe Le Centre Belfaux Futuro, prend la parole.

*« Le Centre Belfaux-Futuro a pris connaissance du budget 2023 proposé par le Conseil communal et qui prévoit un déficit de CHF 926'450.00.*

*Il convient de féliciter le Conseil communal, ainsi que le personnel de l'administration, pour le travail conséquent fourni à l'élaboration d'une brochure très détaillée avec 13 pages d'explications et des tableaux comparatifs très instructifs.*

*On constate que Belfaux n'est pas forcément le plus mal loti, mais les charges de transfert (61,28 % du budget pour 2023) grèvent toujours plus les budgets communaux, ce qui n'est une surprise pour personne.*

*L'avenir ne s'annonce vraiment pas rose pour notre Commune et le Conseil communal aura fort à faire pour boucler les prochains budgets, sans envisager une nouvelle augmentation des taux d'imposition au risque de paraître très impopulaire aux yeux des citoyennes et des citoyens de Belfaux.*

*Merci de votre attention ! ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 6.5 Vote final des budgets d'investissement et de résultats

La Présidente soumet les budgets d'investissement et de résultats au vote du Conseil général.

Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité par 28 voix.

## 7. Décomptes finaux du projet Valtraloc

### a) Secteur restaurant Le Mouton – Giratoire de la Forge – Carrefour d'Autafond (message 136)

La Présidente donne la parole au Conseil communal. Celui-ci ne souhaite pas intervenir.

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

*« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde total de CHF 1'391'912.25 moins la subvention de CHF 907'379.15 soit un total net de CHF 484'533.10, soit un montant inférieur de CHF 27'466.90 au budget voté de CHF 512'000.00.*

*Il est à mentionner que plusieurs factures ont été incluses dans le présent décompte alors qu'elles concernaient les décomptes de Valtraloc ayant déjà été présentés. Cela n'a pas d'incidence étant donné que le projet Valtraloc est un projet global.*

*Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final, malgré les erreurs constatées.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet le décompte final du projet Valtraloc concernant le secteur restaurant Le Mouton – Giratoire de la Forge – Carrefour d'Autafond.

### **Résultat du vote**

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 28 voix.

## **b) Adduction d'eau défense incendie Le Mouton – Giratoire de la Forge**

*(message 137)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal. Celui-ci ne souhaite pas intervenir.

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un solde total de CHF 122'809.80 moins la subvention de CHF 19'440.50 soit un total net de CHF 103'369.30 soit un montant supérieur de CHF 54'619.30 au budget voté de CHF 48'750.00.*

*Ce dépassement est principalement dû à des travaux et des découvertes lors du chantier qui n'étaient pas prévus lors de l'établissement du crédit voté, ce qui a engendré des frais supplémentaires très importants.*

*Nous tenons à mentionner que cette perte sera mise en diminution des réserves sur les eaux. Cette perte concernant aussi bien les eaux claires que les eaux usées, la Commune devra faire la répartition adéquate entre les réserves des eaux claires et des eaux usées.*

*Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet le décompte final du projet Valtraloc concernant l'adduction d'eau défense incendie Le Mouton – Giratoire de la Forge.

### **Résultat du vote**

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 28 voix.

## **8. Décompte final du crédit accordé pour la création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière** *(message 138)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal. Celui-ci ne souhaite pas intervenir.

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance, avec satisfaction, que le décompte final présente un solde de CHF 146'041.05 moins la subvention de CHF 72'166.25 soit un total net de CHF 73'874.80 soit un montant inférieur de CHF 1'125.20 au budget voté de CHF 75'000.00.*

*Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet le décompte final du crédit accordé pour la création d'un cheminement piétonnier à la route de La Rosière.

### **Résultat du vote**

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 28 voix

## **9. Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité** *(message 139)*

La Présidente donne la parole au Conseil communal. Celui-ci ne souhaite pas intervenir.

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras** pour la lecture du rapport de la commission financière.

*« A la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance avec satisfaction que le décompte final présente un solde total de CHF 81'345.75, soit un montant inférieur de CHF 18'654.25 au budget voté de CHF 100'000.00.*

*Suite à ces constatations, la Commission financière tient à rappeler qu'elle ne fait pas d'audit et que pour son analyse, elle se fie aux documents transmis et soumis par la Commune et ne peut donc pas se prononcer sur son exhaustivité.*

*Elle propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet le décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un tracteur pour le Service l'Edilité au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 28 voix.

## **10. Propositions**

La Présidente donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** qui intervient au nom du groupe Le Centre Belfaux Futuro.

### **Evaluer la possibilité de mettre en place un parc à chiens, avec un règlement, dans un espace libre au sein de notre Commune**

*« De nombreux promeneurs de chiens sillonnent les rues de Belfaux à toute heure de la journée et de la soirée. Les chiens sont, pour la plupart du temps, tenus en laisse.*

*Nous pouvons observer certains chiens courir librement et se dépenser sur les chemins de la forêt de Belfaux, en lisière de forêt en direction d'Autafond et dans certains champs aux alentours de Belfaux.*

*Courir dans un vaste champ est l'idéal pour un chien. Il faut toutefois espérer que son maître aura la présence d'esprit d'aller ramasser le caca que le chien a déposé au milieu du champ pour éviter une contamination...*

*Dans le canton de Fribourg, les chiens n'ont pas le droit d'être détachés du 1er avril au 15 juillet, en raison de la faune (article 8 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens). Cela signifie que dans la Commune de Belfaux, entourée de forêt, aucun chien ne peut s'ébattre librement pendant 106 jours de l'année.*

*Selon l'article 71 de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse.*

*Dans la Commune de Saxon, par exemple, un parc à chiens existe, avec un règlement qui permet de fixer les conditions d'utilisation du parc et de, notamment, décliner toute responsabilité de la Commune en cas d'accident. Car, il faut le rappeler, seul le détenteur de l'animal est responsable.*

*Cet espace permettrait aux maîtres de répondre à l'exigence de l'OPAn concernant les ébats libres des chiens, ainsi que de proposer un espace où les propriétaires peuvent jouer et continuer l'éducation de leur chien dans un lieu adapté et sécurisé.*

*Il n'est pas nécessaire de faire appel à de grands investissements pour la mise en place de cet espace dédié aux chiens :*

- *Un terrain*
- *Une clôture*
- *Une poubelle « Robidog »*
- *Un règlement de bonne cohabitation.*

*Les impôts communaux perçus auprès des propriétaires des chiens s'élèvent à CHF 75.00 par année. Ce montant peut notamment servir à financer la mise en place d'un tel parc à chiens.*

*Nous sommes persuadés que cet espace saurait donner satisfaction à grand nombre de nos citoyennes et citoyens possédant un chien et deviendrait un lieu convivial dans notre Commune.*

*Sur la base de ce constat, nous proposons au Conseil communal d'évaluer la possibilité de mettre en place un parc à chiens, avec un règlement, dans un espace libre au sein de notre Commune.*

La Présidente donne la parole au Conseil communal. Il ne souhaite pas intervenir.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Grandjean** demande combien coûterait et où serait situé le parc à chien.

Mme **Aebischer** lui répond qu'elle est la porte-parole d'une citoyenne et n'est dès lors pas en mesure de répondre à cette question.

Mme **Spaeni** s'est renseignée auprès de M. Fontana, ancien vétérinaire cantonal et auprès du club des Bergers allemands de Fribourg. Elle précise qu'un impôt communal sur les chiens a été mis en vigueur dans le but de créer des parcs à chien.

La Présidente soumet la prise en considération de cette proposition au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

La proposition est acceptée par 24 oui et 4 abstentions.

Le Conseil communal dispose dès lors d'une année pour étudier cette proposition et pour y répondre.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## **11. Questions**

La Présidente précise que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de jour, la réponse au complément d'information de la question no 7 déposée le 24.05.2022 par Mme Emilie Corminboeuf :

**Quel est l'état des lieux des mesures en vigueur dans notre Commune ? demande de complément d'information suite à la réponse donnée le 24 mai 2022.**

## Réponse :

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) sera complété dans le courant 2023. En effet, le montant correspondant à la fin de l'étude a été inscrit au budget de l'année prochaine.

Les eaux usées d'Autafond et de Cutterwil sont traitées par des fosses septiques personnelles ou des creux à purin pour les propriétaires d'exploitations agricoles comme le permet la loi. Un courrier sera envoyé prochainement à tous les habitant.e.s d'Autafond et de Cutterwil afin de définir clairement qui est dans quel cas de figure. Suite aux réponses, la Commune exigera des propriétaires de fosses septiques une preuve annuelle des vidanges de celles-ci, effectuées par une entreprise spécialisée.

Le Conseil communal est tout à fait conscient que l'eau potable est un bien vital. Il prend toutes les mesures et décisions nécessaires pour garantir une qualité optimale de l'eau distribuée aux habitant.e.s. Dans cette optique, le responsable du réseau d'eau suivra le cours de fontainier en 2023 afin de parfaire ses connaissances. Cela renforcera l'autonomie communale concernant la question de l'eau potable.

Mme **Corminboeuf** remercie le Conseil communal pour la réponse et en prend acte.

Mme Josiane Berset était absente lors des deux dernières séances du Conseil général. La réponse à la question 1 avait été transmise aux membres du Conseil général pour de la séance du 24 mai dernier.

## **Arrêt de bus « Arsenal » à Belfaux, la Commune prévoit-elle un aménagement pour cet arrêt ?**

### Réponse :

La Commune a prévu un montant de CHF 5'000.00 dans son budget 2022 pour l'aménagement de cet arrêt de bus. Ce montant, réduit au minimum, est le résultat des différentes coupes budgétaires auxquelles a dû se soustraire le Conseil communal.

Lors de la dernière séance de la Commission des routes, le budget alloué à l'entretien des routes a été discuté en détail. Il ressort des discussions qu'un montant de CHF 5'000.00 n'est pas suffisant pour aménager correctement cet arrêt de bus. De plus, cet aménagement a été classé en dernière priorité.

La Commission préconise de repousser ces travaux en 2023 et de prévoir un budget plus conséquent de CHF 10'000.00 afin de réaliser un aménagement plus qualitatif. Suivant l'avis de la Commission, ce montant sera porté au budget 2023.

Mme Josiane Berset prend note de la réponse.

## **Nouvelles questions**

La Présidente donne la parole à Mme **Emilie Corminboeuf** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture.

### **Service des Curatelles de la Sonnaz, qu'en est-il de son fonctionnement ?**

*« Je souhaite poser une question au sujet du fonctionnement du service des curatelles de la Sonnaz. En effet à la lecture du bilan 2023, il semble important d'éclaircir le fonctionnement et la situation du service des curatelles de la Sonnaz.*

*Pour rappel, les comptes 2021 montraient un total de charges de CHF 76.192.58 et au budget 2023 le montant demandé est de CHF 147'970.00. Les charges doublent et il n'y a aucune explication.*

*Est-il vrai que depuis 1an et demi, une collaboratrice a été mise à l'écart, vraisemblablement pour incompatibilité d'humeur avec la nouvelle cheffe nommée et que durant tous ces mois où elle aurait souhaité travailler sans que sa cheffe ne le permette pas ? Son salaire a-t-il été payé ? Un avocat a été mandaté, il semblerait que cette personne ne connaissait pas vraiment le droit du travail, la procédure a duré... Le Conseil général a le droit de connaître le coût qui est mis à la charge des citoyennes et citoyens.*

*Dans ce service de La Sonnaz, il semble y avoir une rotation de personnel importante. De plus, la cheffe de service vient de démissionner, plusieurs personnes ont été licenciées. Il faut que des réponses claires soient données à toutes ces questions inhérentes à la gestion d'un service public.*

*Le conseil général vote chaque année le budget et les comptes du service des tutelles et curatelles, sans aucune information sur son fonctionnement. Le PV de l'assemblée n'est pas accessible, les coûts augmentent et nous n'avons aucune information ni transparence, c'est vraiment inquiétant et les habitantes et habitants passent à la caisse.*

*Le Conseil général est en droit d'obtenir toutes les informations sur la gestion de ce service. En plus des réponses aux questions posées avant, je demande des comparaisons par rapport aux autres services dans les cantons comparables à celui de La Sonnaz. Est-ce que le comité de l'Association discute de ces problèmes et met en place un fonctionnement adéquat ?*

*Il est important que notre Commune ne laisse pas la situation se péjorer encore plus et que le Conseil communal intervienne en demandant qu'un audit soit effectué afin de connaître le fonctionnement et les raisons des dysfonctionnements du service. Quelle structure mettre en place pour une gestion correspondant aux défis à relever par ce service ?*

*Je remercie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions ».*

Mme **Chantal Barras** se récusé étant donné qu'elle travaille dans ce service.

Le Conseil communal transmettra ses réponses lors d'une prochaine séance.

Mme Barras réintègre la salle pour la suite des débats.

La Présidente donne la parole à Mme **Christel Grandjean** du groupe PS, Centre-Gauche – PCS et Ouverture.

**Est-ce que la Commune pourrait demander une augmentation de la cotation en service de logopédie ?**

*« Actuellement, il y a 1 an d'attente pour un bilan et un suivi en logopédie à l'école de Belfaux. Cela met en difficulté de nombreux élèves.*

*Notre Commune participe à hauteur de CHF 141'280.00 (budget 2023, page 24, compte 2200.3612.10) au service intercommunal du SIPLP. En tant que membre cotisant, notre Commune pourrait-elle demander une augmentation de notre cotation en service de logopédie ? ».*

M. **Frantz Simonis**, Conseiller communal responsable du dicastère des écoles, lui répond que les communes membres du SIPLP ont encouragé la nomination de chef.fe.s de secteurs dans le but d'organiser au mieux le service et de diminuer le temps d'attente.

Mme la Présidente précise qu'une réponse plus détaillée du Conseil communal sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## **12. Divers**

La Présidente donne la parole à M. **Alain Bise**. Il demande si la nouvelle benne à papier va bientôt être installée.

M. **Vallat** lui répond qu'elle a été commandée et sera installée prochainement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prend la parole.

*« Je vais clôturer la séance, mais avant ça, au nom du conseil général, je remercie le conseil communal pour sa délicieuse petite attention.*

*Enfin, je vous remercie pour votre participation active et votre engagement. Merci également au personnel de l'administration et à M. Barras et M. Chassot pour la mise en place de la salle et leur présence. Un grand Merci également pour l'apéro qui va suivre.*

*Je vous rappelle de ne pas oublier de transmettre rapidement toutes les interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal.*

*Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse à toutes et tous, tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

*Merci !*

La séance est levée à 21h40

La Présidente

Véronique Rebetez

La Secrétaire

Véronique Christian